

**CONSULTATION DES PERSONNELS
NON TITULAIRES DE L'INRA
POUR LA MISE EN PLACE DU CTPM-ESR
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**LA CFDT-INRA APPELLE A VOTER
POUR LE SGEN-CFDT**

A l'INRA, vous êtes à ce jour près de 800 agents non titulaires (CDD, CDI, MOO) recensés. Votre dénominateur commun est une situation plus ou moins précaire, et l'espérance – vaine le plus souvent – d'être recrutés sur un poste.

Votre situation est celle de près d'une personne sur 10 à l'INRA. Depuis les dernières élections (1999) vous êtes deux fois plus nombreux dans cette situation.

VOTER vous permettra d'être représentés dans le Comité Technique Paritaire Ministériel, au même titre que les agents titulaires. Cette instance a vocation à s'exprimer sur toutes les catégories de personnel et nos représentants sont intervenus récemment pour **dénoncer les nouvelles mesures de précarisation des postes** dans la recherche publique, liées au projet de budget 2004.

POURQUOI VOTER POUR DES REPRESENTANTS CFDT ?

→ **La CFDT a obtenu que les agents non titulaires puissent accéder, sous certaines conditions d'ancienneté, aux concours internes de la Fonction Publique.**

A l'INRA, la CFDT :

→ **intervient constamment** (depuis le recensement jusqu'à la publicité pour les concours) **sur les conditions de résorption de l'emploi précaire** : 48 postes ont été affectés à ce titre.

Les concours organisés début 2003 ont été loin de régler toutes les situations (conditions de recensement, insuffisance de postes, mauvaises répartitions catégorielles...) ; seuls les postes de catégories A et B ont été pourvus et 30 postes de catégorie C restent à pourvoir.

Selon notre Direction Générale que nous avons interpellée : *" rien ne s'opposerait à ce que de nouveaux concours réservés soient organisés "*.

→ **revendique l'instauration, dans les Centres, d'un réel suivi des non-titulaires, et la nécessité d'une formation pendant leur passage à l'INRA,** afin de leur assurer une meilleure chance sur le marché du travail.

→ **continue de faire pression pour que les personnes handicapées puissent entrer dans la recherche par la voie contractuelle conduisant à la titularisation en un an et ce, à tout niveau catégoriel.**